

Reçu le  
21 JUL. 2022

DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHEMENT  
MANDAT DONNE A : la SEM SEVE

Propriétaire ( s ) ( Nom, prénom ) ( ou représentant de l'indivision ci-après décrite ) :

M DE ASIS JEREMIE

Né le : 28/06/1989

Domicile : 60 CHE DES LOUVES 04180 VILLENEUVE

Téléphone : 06.67.23.38.92

M DE ASIS MICHEL

Né le : 04/03/1950

Domicile : GRANDS MATHERONS 04700 ORAISON

Téléphone :

MME DE ASIS CHANTAL

Née le : 30/06/1952

Domicile : GRANDS MATHERONS 04700 ORAISON

Téléphone :

ont l'honneur de mandater la SEM SEVE, afin

- De déposer la demande d'autorisation de défrichement au titre du code forestier (L 214-13, L 341-1 et suivants) sur la (les) parcelle(s) m'appartenant ci-dessous précisée(s),
- D'effectuer les travaux de défrichement après obtention de l'autorisation.

Le mandatement vaut pour une durée équivalente à la durée d'existence de la conduite.

Commune Saint Martin de Queyrières

Superficie et numéro des parcelles : (cf. tableau ci-dessous à compléter)

Section	N° parcelle	Superficie	Superficie concernée par la demande de défrichement
A	141	930m <sup>2</sup>	27,6m <sup>2</sup>

Total défrichement = 27,6m<sup>2</sup>

Destination des terrains après défrichement :

- emprise des travaux de remplacement de la conduite d'eau potable et son entretien.

Fait à Oraison le 29/06/2022

de ASIS Michel

Signatures,

de ASIS Jérémie

de ASIS Chantal

(pour les indivisions l'ensemble des co-indivisaires doivent signer ou leur représentant clairement désigné)